



**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
IMPASSE DU LAVOIR**

ARRÊTÉ N° 2023_027

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 20 avril 2023 par l'entreprise ELITE FIBRE TELECOM, sise 14B rue Ledru Rollin – 92260 Fontenay aux Roses, représentée par Mr Benhafsia Soufien,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de l'Impasse du Lavoir

ARRÊTE

Article 1 : dans le cadre des travaux de raccordement de la fibre optique réalisés par l'entreprise ELITE FIBRE TELECOM , un empiètement sur chaussée sera nécessaire **du 22 au 31 mai 2023**.

Article 2 : tous les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km
- interdiction de dépasser
- interdiction de stationner

Article 3 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise ELITE FIBRE TELECOM

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise ELITE FIBRE TELECOM

Article 5 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise ELITE FIBRE TELECOM, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise ELITE FIBRE TELECOM
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz

Fait à Vougy, le 09/05/2023

Le Maire



Yves MASSAROTTI